

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BAPE

Mon nom est Jacques Lévesque, professeur à l'Université du Québec à Montréal où j'ai été doyen de la Faculté de Science Politique et Droit de 1999 à 2005. Ce n'est pas à ce titre que je présente ce mémoire. Je le fais parce que ma résidence principale, depuis 35 ans, est située au 294 Rang St-Thomas à St-Robert.

J'ai l'honneur de présenter ce mémoire non seulement à titre personnel, mais d'abord et avant tout en appui à un groupe de citoyens qui constitue **une très forte majorité de tous les résidents qui habitent tout le parcours du Rang St-Thomas**, situé à l'intérieur des limites de la municipalité de St-Robert. Comme vous le savez sans doute, de tous les chemins et rangs de la municipalité de St-Robert, le Rang St-Thomas en raison de sa proximité immédiate des terres où seraient construites les éoliennes est celui où réside le plus grand nombre des citoyens de la municipalité qui seraient les plus immédiatement affectés par l'établissement du parc éolien dont il est ici question. Ma propriété de 25 arpents est immédiatement adjacente aux terres du maire de Yamaska (et propriétaire à St-Robert) où doivent être construites quatre des 12 éoliennes. Il en va de même pour plusieurs autres résidents du Rang St-Thomas. Tout comme moi, la plupart des résidents du Rang St-Thomas, et plusieurs autres s'opposent à ce projet pour les raisons qui suivent.

1) Tout le monde a noté que ce projet se présente comme un projet **communautaire**. Ce terme est utilisé par ses promoteurs comme un passe-partout pour chercher des appuis et justifications et pour désarmer et invalider tous les doutes et critiques quant à l'utilité et la désirabilité de leur projet. Je voudrais souligner ici que **l'utilisation du terme communautaire pour désigner ce projet et faire croire à son acceptabilité sociale, est très largement une imposture** ; et ce, pour plusieurs raisons. Je pèse mes mots. Ce sera là un thème central de ce mémoire.

Tout d'abord, je citerai pour cela les directives du Ministère du développement durable et de l'environnement (MDEFP) pour la réalisation des études d'impact des projets comme celui qui nous concerne ici. « Le Ministère incite fortement l'initiateur du projet à adopter des plans de communication en ce qui a trait à son projet, à débiter le processus de

consultation avant ou dès le dépôt de l'avis de projet et à y associer toutes les parties concernées, tant les individus, les groupes, les communautés (...) **pour que les opinions des parties intéressées puissent exercer une influence réelle** sur les questions à étudier...et les prises de décision ». Or les résidents du Rang St-Thomas qui comptent parmi les citoyens les plus directement concernés, n'ont jamais été consultés de quelque manière que ce soit. Il en va de même d'ailleurs pour la quasi-totalité des citoyens de la municipalité et de la MRC. **Comment peut-on parler dans ces conditions de projet communautaire ?**

Il faut évidemment distinguer consultation et information. La consultation a été inexistante ; c'est clair. L'information quant à elle a été on ne peut plus nettement déficitaire. Bien sûr, des informations ont été données, mais elles ont été minimales pour ne pas dire minimalistes. Des informations partielles ont été données lors d'une réunion publique tenue pour cela à la MRC (et une à St-Robert). Si la participation à ces réunions a été extrêmement réduite, c'est parce que les personnes, même les plus immédiatement concernées, n'ont pas été averties. On a fait comme s'il leur appartenait d'aller au devant de informations. Même chose bien sûr pour tous les autres citoyens de la MRC.

Personnellement, jusqu'en avril cette année j'avais bien sûr, dans des conversations avec mes voisins, entendu parler de ce projet de construction d'éoliennes. Je n'en connaissais pas le nombre prévu, ni la taille, ni l'emplacement précis. Et surtout, je ne savais pas que sa mise en chantier était imminente. J'ai finalement appris tout cela parce qu'un de mes voisins, M. Paul-Aimé Forcier **avait pris l'initiative** de téléphoner à la MRC pour demander des informations sur le projet. C'est ce qui lui a valu « le privilège » de recevoir une lettre de M. Denis Boisvert l'invitant à une réunion d'information, le 15 avril et lui signalant que le BAPE tiendrait sa propre séance d'information à Yamaska le 23 avril. C'est grâce à lui que j'ai pu me rendre à cette réunion. J'y ai entendu un grand nombre d'informations mais aussi, à partir de la salle, de très nombreuses inquiétudes et objections quant aux inconvénients de tous ordres et quant à l'utilité et à la rentabilité du projet. Bref c'était comme le début d'un vrai débat. J'ai vu par hasard que ma voisine Madame Martine Champagne se trouvait dans la salle. Dès le lendemain nous nous sommes rencontrés et avons décidé, en raison de la date très prochaine des audiences publiques du BAPE, de recueillir très rapidement le sentiment et l'avis de nos voisins, d'abord les plus proches, sur les inquiétudes et objections qui étaient les nôtres. (Elles seront précisées plus loin dans ce mémoire.) Madame Champagne a mis pour cela une énergie et un temps considérables. Un autre de nos voisins

immédiats, Monsieur Denis Beauregard a fait de même. Étant donné le temps très limité dont nous disposions, nous avons pensé donner la priorité à obtenir l'avis de tous les résidents du Rang St-Thomas, pour avoir une meilleure évaluation de la densité de ceux qui partageaient notre opinion. Malgré le peu de temps dont disposaient Madame Champagne et M. Beauregard, la quasi-totalité des résidents du Rang St-Thomas ont été contactés. De plus, Denis Beauregard a pu recueillir la signature d'une pétition d'objection au projet, par de nombreux autres citoyens de St-Robert et de Yamaska, notamment dans les deux Rang-du-bord-de-l'eau (est et ouest, qui sont les plus exposés aux inconvénients du projet). En quelques jours seulement il a obtenu en date du 12 juin, 108 signatures. Ces 108 signataires représentent 81% des citoyens qu'il a pu rencontrer.

Voici maintenant les résultats en ce qui concerne les résidents du Rang St-Thomas qui ont signé la même pétition et qui souscrivent à ce mémoire. **Je donne les précisions suivantes pour donner la mesure et le poids de la représentativité de ces résultats.** Sur tout le parcours du Rang St-Thomas qui dans la municipalité de Saint-Robert fait 9 kilomètres qui longent le parc éolien prévu, il existe un nombre total de 46 résidences. De ce nombre, 42 ont pu être visitées à ce jour (12 juin). De ces 42 résidences, les occupants de 33 d'entre elles ont signé la pétition et souscrivent au présent mémoire soit un pourcentage de 79%. Madame Champagne déposera les signatures des 55 résidents de ces 33 domiciles du Rang St-Thomas de même que celles recueillies par M. Beauregard, en présentant un mémoire personnel aux audiences publiques du BAPE le 17 juin.

Le pourcentage de ces signatures recueillies en si peu de temps, ne peut évidemment être projeté sur l'ensemble des résidents des trois municipalités directement impliquées dans le projet du parc éolien, mais il est néanmoins très révélateur de l'absence totale de tout consensus sur celui-ci dans la communauté de ses voisins éventuels les plus immédiats.

Dans ces conditions on se demande comment le maire de Saint-Robert et préfet de la MRC, M. Gilles Salvas a pu se permettre d'affirmer publiquement que 99% de la population était d'accord avec le projet ? Où a-t-il pris ses chiffres ? Peut-être a-t-il pris la quasi-unanimité des maires de la MRC comme équivalente à celle de l'ensemble de la population ? Si les directives du Ministère concernant la nécessité de consultations doivent obliger des producteurs privés on s'attendrait à ce qu'elle oblige davantage encore des maires envers leurs commettants. En parlant d'un taux d'accord de 99%, se pourrait-il que M. Salvas considère que les quatre agriculteurs qui accueilleront les éoliennes sur leur terre constituent à eux seuls l'ensemble de la

population **concernée** ? Ceux-ci ont été effectivement amplement consultés et informés. Forcément, puisqu'ils ont signé des contrats.

2) Cette dernière remarque ne se veut pas seulement ironique. Elle m'amène à une seconde raison pour laquelle l'appellation communautaire dans laquelle se drape le projet est tout-à-fait abusive. Quels seront les principaux bénéficiaires du projet ? La communauté dans son ensemble ou une toute petite minorités de personnes ? Les éoliennes prévues seront situées sur les terres de quatre agriculteurs, ni plus ni moins. Selon les informations contenues dans un document fourni par les promoteurs du projet, pour chaque éolienne installée sur sa terre, son propriétaire recevrait \$ 16,200 par année sans que la production agricole de sa terre ne soit significativement affectée. Il y en aura 12 au total pour des redevances annuelles de \$194,400. Celui des agriculteurs qui doit en recevoir le nombre maximum de 4 devrait donc recevoir une rente annuelle de \$64,000. C'est le cas du maire de Yamaska, M. Louis R. Joyal. Sur la durée totale du contrat de 20 ans, sa rente totale s'établirait donc à \$1,960,000. Au bout de 20 ans c'est le projet « communautaire » de la MRC qui prendra à sa charge, non seulement la destruction des éoliennes, mais la remise intégrale des terres-hôtesse dans leur état précédant leur installation. (Cette disposition a sans doute été prise pour obtenir l'autorisation du projet par la Commission de protection du territoire agricole du Québec qui n'est toujours pas acquise, me dit-on.)

Pour « équilibrer » tant soit peu le partage des bénéfices, les municipalités impliquées (soit la communauté dans son ensemble) on prévoit que celles-ci devraient recevoir un montant équivalent à la totalité des rentes prévues pour les 4 bénéficiaires. On précise que les municipalités devraient recevoir pour cela 2.7% des revenus **anticipés**. En d'autres termes, si je comprends correctement les choses, la communauté prendrait et assumerait tous les risques financiers qui sont considérables dans le cas présent, au bénéfice assuré des 4 propriétaires des terres qui recevront les éoliennes. Est-ce là la particularité d'un projet communautaire ?

Avec la perspective de telles rentes de vingt ans, il est clair que la valeur des terres des fermes bénéficiaires, déjà très élevée, augmentera de façon significative. Inversement, la proximité des éoliennes fera très probablement baisser celle des propriétés adjacentes qui seront plus difficiles à vendre.

3) Venons-en maintenant à l'impact de ce projet sur l'environnement naturel et la qualité de vie des citoyens des municipalités concernées. Tout d'abord, soulignons que tout le monde s'entend sur les mérites écologiques de l'énergie éolienne. C'est sur ce très large consensus qu'entendent capitaliser les promoteurs du projet en cause ici. Mais il convient de se demander, dans ce cas-ci en particulier, si les avantages écologiques pèsent plus lourd que les désavantages même en matière spécifique d'environnement et en ce qui concerne la qualité de vie des citoyens. Tout d'abord, si l'énergie éolienne qui serait produite ici devait remplacer de l'énergie nucléaire ou de l'énergie produite au charbon, il est clair que la collectivité devrait être prête à payer un prix pour cela. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici. Comme tout le monde le sait, l'Hydro-Québec est en surplus de production « d'énergie propre » pour plusieurs années à venir. À tel point qu'elle doit acheter l'énergie éolienne à un tarif plus élevé qu'elle ne la revend. Toute la collectivité (québécoise, cette fois) doit payer précisément pour cela des tarifs plus élevés pour assurer la rentabilité de l'Hydro-Québec.

Mais il n'y a pas que cela à mettre dans la balance des désavantages. Pire encore ; sans qu'il y ait nécessité de le réaliser pour des raisons écologiques ce projet nuirait à l'environnement dans son ensemble de même qu'à la qualité de vie des citoyens qui vivent à proximité. Et c'est précisément à cela que tiennent les inquiétudes et objections de tous ceux qui souscrivent au présent mémoire.

Celles-ci sont de plusieurs ordres et j'en soulignerai en leur nom, les principales. Tout d'abord, à cet égard le site choisi pour l'emplacement des éoliennes est très inadéquat (sans même parler de son potentiel éolien). Il y a déjà assez longtemps, le Rang St-Thomas a été désigné par le Conseil municipal, comme rang patrimonial, en raison de son parcours et de l'ancienneté de la plupart de ses établissements. Il devrait en aller de même pour les deux rangs de chaque bord de la rivière Yamaska, également sinon davantage exposés aux inconvénients.

Sans parler de la taille gigantesque des éoliennes prévues et du changement considérable qu'elles entraîneront dans l'environnement paysager, les résidents s'inquiètent du bruit qu'elles produiront dans leur milieu de vie. Cette inquiétude est loin d'être sans fondements importants quoiqu'en disent les études spéculatives commandées par les promoteurs. Au Québec, là où se trouve déjà des éoliennes beaucoup moins puissantes que celles qui sont envisagées ici, les plaintes de citoyens de leur voisinage ont été nombreuses et la presse en a fréquemment fait état.

Au nombre des inconvénients que devront subir les riverains, il faut mentionner aussi les zones d'ombre mouvantes le jour et le balayage de faisceaux lumineux qui dureront chaque nuit entière.

Une des objections les plus importantes formulées par ceux qui souscrivent à ce mémoire concerne la protection d'un phénomène naturel unique en Amérique du Nord qui se manifeste de façon particulièrement spectaculaire et impressionnante sur les lieux mêmes où on envisage de construire le parc éolien. Il s'agit de la migration massive des oies blanches et des grandes bernaches qui se produit deux fois par an pendant trois semaines chaque fois et qui concerne des dizaines de milliers d'oiseaux. Lors de la rencontre d'information du 23 avril demandée par le BAPE, une promotrice du projet, présente à la tribune a affirmé en réponse à une question là-dessus, que le site prévu n'était pas vraiment sur un couloir de migration. Or, il est on ne peut plus clairement sur un couloir de migration qui s'est établi depuis de très nombreuses années. Si on veut s'en convaincre de façon très nette, il faut voir sur le site (<http://1drv.ms/1oc36jt>) des photos on ne peut plus éloquentes qui ont été prises par David Forcier à partir de chez lui, le 3 mai dernier, avec un téléobjectif qui précise leur localisation GPS (qui correspond directement à celui du site) et qui montre une des porcheries des fermes Genlouis, où seraient construites plusieurs des éoliennes. Ces photos impressionnantes montrent bien que le site prévu est non seulement un couloir de vol mais aussi une aire d'arrêt de repos et de nutrition des oies blanches et bernaches. Non seulement les éoliennes y auraient un effet perturbateur sur cette migration, mais selon l'ornithologue et professeur de biologie à l'Université Laval de Québec, spécialiste internationalement reconnu de ce phénomène migratoire, M. Gilles Gauthier à qui j'ai eu l'occasion d'en parler récemment, elles pourraient avoir des conséquences catastrophiques pour les oiseaux en cas de brouillard ou d'envol en panique à la suite d'un coup de feu ou d'un bruit inhabituel ou soudain.

Comme on le sait, des milliers d'éoliennes ont été construites pour d'excellentes raisons. Je voudrais citer ici un document produit par *l'Association suisse pour la promotion de l'énergie éolienne*. On y écrit qu'il « **faut accorder un grande importance au choix du lieu pour éviter le plus possible des conflits avec l'avifaune** ». On y précise que dans l'état actuel des connaissances, les couloirs migratoires doivent être « **systématiquement évités** » (http://www.suisse-eole.ch/fileadmin/PDF/FAQ/Fiche_eoliennes_et_oiseaux.pdf) Aux États-Unis, le US Fish and Wildlife Service du gouvernement américain dit la même chose de façon beaucoup plus détaillée (Voir l'article du New York Times du 8 août 2011). C'est d'ailleurs une

des raisons principales pour lesquelles le BAPE n'a pas recommandé la poursuite du projet d'éoliennes de St-Valentin au Québec.

Les citoyens du Rang St-Thomas et un grand nombre de ceux qui habitent à proximité des lieux du projet sont particulièrement attachés à la préservation de cet environnement qu'ils considèrent comme un héritage patrimonial de leur milieu de vie. Il s'agit ici de préserver un environnement qui a déjà subi d'importants dommages au cours des années précédentes. Le déboisement massif de la région a été dommageable à plusieurs égards. Il a été dommageable pour les terres agricoles elles-mêmes. Le déboisement, combiné avec l'accroissement des pesticides a contribué depuis quelques années à faire disparaître les hirondelles qui étaient auparavant très nombreuses dans notre entourage. On sait que les chauve-souris sont les volatiles les plus menacés par les éoliennes. Leur réduction en quantité importante fera augmenter les insectes de toutes sortes, ce qui dans un cercle vicieux fera augmenter à son tour la nécessité d'utilisation des pesticides.

Dans ces conditions on ne peut que se demander en conclusion pourquoi un tel site a été choisi, et s'y objecter. En plus d'affecter l'environnement, la vitesse des vents est loin d'y être optimale pour des éoliennes. De plus les avantages économiques et sociaux de ce projet pour la région sont minimaux. Aux dires même des promoteurs il ne devrait créer que 5 nouveaux emplois permanents. Il n'aura pas d'impact significatif sur le développement économique de la région qui pourrait justifier des sacrifices en matière d'environnement et de qualité de vie. Même sa rentabilité n'est pas établie de manière convaincante. Le préfet de la MRC affirme que le projet est bon pour les agriculteurs en général. Il y a plus de 240 fermes agricoles dans la région et ce projet n'en concerne que 4. À sa suite les promoteurs écrivent dans leurs documents de défense du projet que « la venue du parc est pour les agriculteurs un moyen de diversifier les revenus qu'ils tirent de leurs terres ». Comme si les fermes visées ici n'étaient pas déjà très rentables. Comme si l'agriculture ne pouvait l'être par elle-même. On peut facilement comprendre pourquoi la Commission de protection du territoire agricole du Québec tarde à donner son accord pour ce projet.

En terminant, Monsieur le Commissaire je citerai les propos de ce celui qui était ministre responsable de l'environnement lors du refus du gouvernement du Québec d'autoriser le projet éolien de Saint-Valentin, à la suite d'une recommandation en ce sens de la part du BAPE. Au moins deux des raisons invoquées par le ministre Pierre Arcand, tirées du rapport du BAPE,

peuvent directement s'appliquer au projet qui est devant vous : « Plusieurs emplacements d'éoliennes doivent être revus, puisque le parc éolien est fréquenté par un grand nombre d'oies de bernaches... » Le ministre ajoutait aussi que « la consultation préalable a fait défaut » et que « plusieurs citoyens contestent le projet ».